

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Délégation Départementale  
du Lot et Garonne

Pôle Santé Publique et Environnementale

### Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AGEN  
MONSIEUR - BULLE & SENSUEL SAUNA

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines :

### Unité de Gestion : PISCINE L'IDÉAL

Prélèvement	00086544	Commune	AGEN
Unité de gestion	0214 PISCINE L'IDÉAL	Prélevé le :	mercredi 04 février 2026 à 11h40
Installation	UDI 003341 PIS SPA L'IDÉAL	par :	DORIAN GARDES
Point de surveillance	0000001341 JACUZZI L'IDÉAL	Type visite :	PI
Localisation exacte	TRANCHE D'EAU SUPERFICIELLE	Type d'eau :	Bain à remous - Eau douce

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Acide isocyanurique	<10 mg/L	<= 75		
Affichage des résultats sur le site	PRESENCE SANS			
Chlore combiné	1,26 mg(Cl <sub>2</sub> )/L	<= 0.6		Valeur hors limites
Chlore libre	0,87 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Chlore libre actif	0,66 mg(Cl <sub>2</sub> )/L	de 0.4 à 1.4		
Chlore total	2,13 mg(Cl <sub>2</sub> )/L			
Fréquentation au moment du plv	N SANS OBJET			
pH	6,9 unité pH	de 6.9 à 7.7		
Température de l'eau	37 °C	<= 36	33	Valeur hors limites
Transparence qualitative	Rien à signaler			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET 3101

Type de l'analyse : PICAL

Code SISE de l'analyse : 00086606

Référence laboratoire : 26020400550401

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	>300 UFC/mL		100	Valeur hors références
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Pseudomonas aeruginosa	0 UFC/(100mL)	0		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/(100mL)	0		
<b>MINERALISATION</b>				
Chlorures	327 mg/L		250	Valeur hors références
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>				
Carbone organique total	16 mg(C)/L		5	Valeur hors références

### CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00086544)

L'eau du bain à remous n'est pas conforme aux exigences de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Signé à Agen le 11 février 2026

Pour le Directeur, L'Ingénieure d'Etudes Sanitaires



MARCHAND CARINE